



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juin 2006

Centres de Loisirs - créations d'emplois occasionnels

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060231

Direction Ressources Humaines

Centres de Loisirs - créations d'emplois occasionnels

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Afin d'assurer le fonctionnement des Centres de Loisirs cet été, il y a lieu de créer les emplois occasionnels suivants pour 2 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 août 2006 sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- **6** postes de **directeur** rémunéré sur la base du 6^e échelon de la grille d'animateur principal,
- **6** postes de **directeur adjoint** rémunéré sur la base du 9^e échelon de la grille d'animateur,
- **8** postes **d'animateur spécialisé** rémunéré sur la base du 5^e échelon de la grille d'adjoint d'animation qualifié,
- **110** postes **d'animateur diplômé** rémunéré sur la base du 3^e échelon de la grille d'adjoint d'animation,
- **50** postes **d'animateur stagiaire** rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille d'agent d'animation qualifié.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont prévus au budget 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création des emplois occasionnels ci-dessus mentionnés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)